

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Christian PICARD / Christophe RINGARD / Jean-Luc SAUVAGE / Philippe DELAPORTE / Mickaël JACQUART / Romuald BOUTELEUX / Virginie VALLIENNE / Philippe POUPART / Stéphanie LAURENT (présente en Visio) / Gérard LEPERE / Christophe SERGENT / Delphine LUPART

**Etaient absents(es) :** Michel SAROT / Alexandre DEMONCHY /

**Pouvoirs :** Michel SAROT donne pouvoir à Christophe RINGARD

**Secrétaire de séance :** LUPART Delphine

**Ouverture de séance à 19H00**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du CM du 8 janvier 2024
- Délibération pour autoriser le maire à signer les conventions avec la FDE concernant les travaux d'éclairage public rue Fernand Poupart et rue Coqueret
- Retour sur les entretiens avec les adjoints
- Point sur la future implantation des feux récompenses, les travaux d'isolation de la salle polyvalente et sur l'organisation du repas de printemps
- Informations et Questions diverses

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée,

Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2024

Monsieur Le Maire explique qu'il y a eu une légère remarque depuis la parution du projet de PV (correction apportée)

Il demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 04-2024 pour autoriser le maire à signer les conventions avec la FDE concernant les travaux d'éclairage public rue Fernand Poupart et rue Coqueret

Monsieur le Maire introduit le sujet et procède à la description du projet.

Eclairage public rue Fernand POUPART : pose de 5 points lumineux. Coût total 10 799 € avec contribution de la commune à hauteur de 6 802 €.

Pose de 4 mâts lumineux autonomes Rue Coqueret. Coût total 26 779 € avec contribution de la commune à hauteur de 16869 €.

Certains conseillers demandent s'il est possible de modifier la puissance des lumens.

Compte tenu du fait que certaines informations restent imprécises, Monsieur Le Maire propose de reporter ce vote à la prochaine réunion.

Le conseil accepte ce report. Cette délibération est donc ajournée et reportée au prochain conseil municipal.

#### Retour sur les entretiens avec les adjoints

Monsieur le Maire a reçu les adjoints individuellement afin que la parole soit plus libre.

Lors de ces différents entretiens, il a été abordé :

la prise en charge de la rédaction du journal communal, la rédaction d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, les nouvelles illuminations de Noël, les projets de travaux 2024 (Prochaine commission de travaux le 21 février à 18h30), demande de subventions nouvelles, démarches concernant l'incendie et les secours.

#### Point sur la future implantation des feux récompenses, les travaux d'isolation de la salle polyvalente et sur l'organisation du repas de printemps

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu une lettre d'une administrée concernant l'implantation d'un des feux. Il procède à la lecture de cette lettre. Cette correspondance sera transmise aux intervenants du projet.

Devant les dernières propositions reçues qui ne conviennent pas aux élus, le conseil décide de demander à Evia de venir les rencontrer afin de leur faire entendre leurs décisions notamment sur le nombre de feux et la zone limitée à 30 kms/h.

Concernant la Salle Polyvalente, un nouveau devis est en cours de réception avec un autre prestataire concernant les panneaux d'isolation phonique intérieure. S'agissant du mur anti-bruit, il faut compter un montant TTC entre 16 000 et 19 000 €.

Repas de printemps : le devis du repas a été validé, celui du spectacle également.  
Reste à définir le thème notamment sur les couleurs. L'invitation pourra ainsi être éditée.

Les cadeaux restent à valider.

#### Informations diverses

Monsieur PICARD explique que la commune a reçu une invitation pour venir visiter le RPC de Monchy Lagache.

Absence de Monsieur Le Maire du 21 au 28 04 2024.

Un nouveau contrat de location de la salle polyvalente doit être rédigé car il faut modifier le paragraphe sur les décibels (suite à l'installation des nouveaux limiteurs de sons et des flashs reliés aux portes).

Nous sommes confrontés à un problème de consommation excessive d'électricité : il faut faire d'autres essais. Laisser le chauffage au sol à une température constante (14 ° par exemple) et réguler la température avec les climatiseurs muraux.

L'opération « Les hauts de France Propres » aura lieu le 16 mars 2024 à 9h00 au départ du parking de l'église.

Le nettoyage des rues et des caniveaux sera réalisé par la balayeuse courant de la semaine 9.

La coach sportive, dont nous avons parlé lors du dernier conseil, a été reçue. La petite salle polyvalente sera mise à disposition 1 fois par semaine à partir du mois de septembre. Une convention sera établie entre elle et la commune et la salle sera prêtée gracieusement. Par contre, si la salle est louée, la séance de sport n'aura pas lieu. Une assurance sera bien évidemment demandée à la personne organisatrice de ces séances.

Monsieur PICARD finit par la diffusion d'un diaporama sur les travaux en cours et à venir.

#### Questions et informations diverses

Ch. RINGARD : pour M. SAROT « attend le devis de l'entreprise concernant les peupliers ».

M. Ringard a reçu une remarque d'un administré qui prévient de faire attention si un mur anti-bruit est installé Impasse ruelle de la Place afin de respecter l'accès pompier.

J.L. SAUVAGE : info CCHS concernant le transfert de la compétence de l'eau (loi Notre) au 31 12 2025 au plus tard. Pour les syndicats actuels, ils pourront rester en place à condition qu'il soit intégré un délégué communautaire. Une demande au syndicat des eaux de Vraignes va être faite afin d'organiser une réunion rapidement et de statuer sur ce sujet.

Pour info, le pont de Devise va être renforcé et les travaux vont pouvoir bénéficier de financement (CCHS).

PH. DELAPORTE : le devis de la taille des tilleuls du terrain de la longue Paume doit être validé rapidement (car il faut tenir compte du rythme des saisons). M. Delaporte va se renseigner auprès des 2 entreprises (les plus compétitives) sur les 3 pour connaître le matériel utilisé et les délais d'intervention afin de pouvoir statuer rapidement.

S. LAURENT : une demande sur le groupe Facebook a été formulé pour savoir si un centre aéré pourrait être organisé sur la commune. Réponse : pas prévu. Voir avec la commune d'Athies si le leur est toujours existant.

Beaucoup de remarques positives ont été recueillies concernant la distribution des calendriers.

Ph.POUPART : l'Assemblée Générale de la longue paume aura lieu le samedi 24 février au matin.

Tenait à souligner « le beau travail » fait concernant la borne incendie à Estrées (macadam impeccable).

Le chemin en prolongement de la rue Fernand POUPART est vraiment très détérioré. Monsieur PICARD va contacter la communauté de commune afin de remédier au problème (car il s'agit de leur compétence).

Dans la rue de l'aérodrome, des travaux ont été entrepris par l'usine Bonduelle.

Un administré se plaint des nuisances de l'élevage de chiens de Mons.

L'éclairage du terrain de la longue paume est- il prévu au prochain budget ?

Qu'en est-il des devis de la plaque commémorative qui était prévue d'installer au pied du cèdre bleu planté au moment du bicentenaire de la révolution française.

Au niveau du terrain de la Longue Paume, la barrière amovible sera posée très prochainement (il fallait attendre que le scellement du poteau soit opérationnel).

G. LEPERE : remercie les personnes qui sont venus à l'AG de l'union des anciens combattants.

(Il y avait la présence du président départemental).

D. LUPART : la coach sportive demande si une information pourra être distribuée aux administrés afin de savoir si des habitants seraient intéressés pour participer aux séances de sport organisées à compter de septembre.

Y a-t-il eu un retour sur la réunion concernant la fibre ? Réponse : nous attendons la communication du diaporama projeté lors de cette réunion. Une communication synthétique sera faite aux administrés afin d'expliquer la suite de l'arrivée de la fibre dans la commune.

Ch. SERGENT : demande du café Le Family concernant leur courrier adressé à la mairie car ils n'ont pas eu de retour. Réponse : un courrier en recommandé avec avis de réception va être adressé avec des explications précises (2 possibilités pour la suite)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20**